Accusé de réception - Ministère de l'intérieur Envoi préfecture le 02/10/2024 Retour préfecture le 02/10/2024 Publié le 02/10/2024 Acte certifié exécutoire



Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du jeudi 26 septembre 2024

<u>Date de la convocation</u> : vendredi 20 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, Mme Marie-Claire NE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET. Mme Corinne HAU. Mme Martine RODRIGUEZ. M. Arnaud JACOTTIN. M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE (présent du n°1 au n°21), M. Régis LAURAND, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, M. Jean-François BLANCO, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Natalie FRANCQ, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Corinne TISNERAT, M. Laurent JUBIER, M. Frédérick MAZODIER

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Monique SEMAVOINE (pouvoir à M. François BAYROU), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. André NAHON), M. Jean-Claude BOURIAT (pouvoir à Mme Marie-Claire NE), M. Raymond CHAGOT (pouvoir à Mme Karine RODRIGUEZ), M. Thibault CHENEVIERE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Sylvie GIBERGUES (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Régis LAURAND), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Jacques LOCATELLI (pouvoir à M. Philippe FAURE), Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX (pouvoir à M. Arnaud JACOTTIN), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Jean LACOSTE (pouvoir à M. Sébastien AYERDI du n°22 au n°49)

Étai(en)t excusé(es):

M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme RIBETTE

Secrétaire de séance : Madame Lise ARRICASTRE

N° 47 Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires : appel à Manifestation d'Intérêt porté par EURALIS

<u>Rapporteur</u>: M. Patrick BURON Mesdames, Messieurs

Le bureau des maires du 21 septembre 2023 a validé la participation de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) à la candidature du projet CERES porté par EURALIS à un appel à manifestation d'intérêts (AMI) France 2030 de la Banque des territoires intitulé « démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires ».

Ce projet, qui a été lauréat de l'AMI pour une aide financière de 6,6 M €, consiste en un démonstrateur agroécologique coordonné par EURALIS sur le département des Pyrénées-Atlantiques. Il associe plusieurs instituts de recherche et de formation (INRAE, Sciences agro Bordeaux, ENSAT), collectivités territoriales (Département des Pyrénées-Atlantiques et Région Nouvelle Aquitaine) et start-ups proposant des solutions innovantes dans le domaine agricole.

Il part du constat que le nombre d'agriculteurs engagés dans des pratiques agroécologiques croit chaque année, mais qu'il est encore trop faible pour peser de manière significative sur les impacts environnementaux à l'échelle des territoires. Afin d'accélérer le processus, il vise à faire évoluer le dispositif d'accompagnement des agriculteurs tant sur le plan technique qu'économique et à massifier la mise en œuvre de nouvelles pratiques.

A partir de l'expérimentation d'un changement de modèle sur 5 fermes pilotes, dont une est située à Lons, le projet ambitionne de généraliser les méthodes agroécologiques à l'échelle de 400 exploitations du département. Cette démarche doit permettre aux agriculteurs d'élargir les paramètres de gestion de leur exploitation, en intégrant à leur système de production et à la chaîne de valeurs de la filière les enjeux environnementaux tels que l'eau, la biodiversité, le sol, le climat.

Cette ambition répond pleinement aux préoccupations de la CAPBP. En effet, les pratiques des agriculteurs ont un impact fort sur la mise en œuvre des politiques de la communauté d'agglomération :

- Augmentation du pouvoir de séquestration de carbone dans les sols agricoles (stratégie neutralité carbone et feuille de route agricole/ambition n° 4 : « accompagner la transition agroécologique) ;
- Impact sur les continuités écologiques et la ressource en eau (Plan biodiversité et GEMAPI).

Le projet s'organise en deux phases :

- Une phase exploratoire d'un an, jusqu'à août 2025, sur les 5 fermes pilotes ;
- Une phase de déploiement de 4 ans, sur 400 fermes, déclenchée après présentation des résultats de la première phase au jury de sélection organisé par la Banque des Territoires fin 2025.

La CAPBP participera aux travaux suivants qui seront pilotés par EURALIS :

- Définition territorialisée des indicateurs économiques et environnementaux de suivi des exploitations ;
- Conception d'un outil numérique d'aide à la décision des agriculteurs intégrant les enjeux territoriaux (eau, sol, biodiversité, climat) en lien avec le SIG et l'entrepôt de données ;
- Réflexion sur le modèle économique des exploitations ;
- Dialogue entre les agriculteurs impliqués, les élus et les habitants des communes concernées.

L'implication de la CAPBP dans le projet CERES est réalisée au travers de moyens humains existants dans les services concernés par le projet. Le temps des agents à valoriser dans le projet sera financé à hauteur de 38 % par reversement de la subvention Banque des territoires par EURALIS.

	Valorisation temps agents CAPBP	Subventions prévisionnelles
Phase maturation 1,5 ans (2024/2025)	37 750 €	14 380 €

Un accord de consortium précise les relations et engagements entre les différents partenaires du projet et une convention détaille les modalités de reversement de la subvention par EURALIS à chaque partenaire, ce pour le déroulement de la phase exploratoire du projet.

Le Président de la CAPBP, ou son représentant, représentera la collectivité au Comité de Pilotage du Consortium.

Après avis de la conférence Environnement - Energie - Déchets - Eau - Assainissement du 10 septembre 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 19 septembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'accord de consortium du projet CERES et autoriser M. le Président à le signer ;
- 2. Approuver la convention de reversement entre la CAPBP et EURALIS et autoriser Monsieur le Président à la signer.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président François BAYROU